

Toulon, le 14 janvier 2026

**RASSEMBLEMENT RÉGIONAL DE
RAQUETTES A NEIGE**
Ouvert aux personnes en situation de handicap
Vendredi 13 mars au 15 mars 2026
DÉVOLUY (05)

N° 01 /FCD/Ligue08/Sports

Affaire suivie par :

Françoise LAUNAY, CTSR Randonnée pédestre et raquettes - ☎ : 06 85 08 83 95 - @ : launayfrancoisxavier@gmail.com

Peggy CLÉMENT, assistante de direction - ☎ : 06.49.87.82.20 - @ : ligue08.fcd@gmail.com

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du rassemblement national FCD de randonnée en raquettes à neige diffusé sous le n° 0516/FCD/Activités/Sports du 17 septembre 2025.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSR)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières
- Annexe 4 : Déroulement du séjour
- Annexe 5 : Informations complémentaires

Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

1. Organisation générale

Le rassemblement régional de raquettes à neige de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (PACAC) se déroulera du 13 au 15 mars 2026 à Super Dévoluy (05).

2. Conditions de participation

La participation est réservée aux **adhérents des clubs de la Ligue PACAC** de la FCD. Les participants doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

En cas de non-présentation de ce document, la participation au rassemblement est refusée et ne donne droit à aucun remboursement des droits de participation.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

Destinataires :

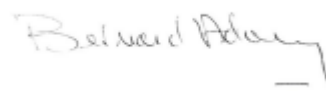
- Président(e)s des clubs/Ligue PACAC

Copies à (par courriel) :

- Commission sportive/Ligue PACAC
- Conseiller technique sportif régional randonnée pédestre et raquettes
- Conseiller technique sportif national randonnée pédestre et raquettes
- Trésorière générale/Ligue PACAC
- Archives

Bernard ADAM

Président de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur-Corse
de la Fédération des Clubs de la Défense



ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
sous la responsabilité de la ligue organisatrice

RASSEMBLEMENT RÉGIONAL de raquettes à neige de la Ligue PACAC

1. Coordonnées des organisateurs

Ligue organisatrice	Club support
Ligue Provence-Alpes-Côte d’Azur-Corse de la FCD BCRM TOULON – ATLAS BASE VIE SAINTE-ANNE BP 654 83800 TOULON CEDEX 9 ✓ <u>Président de la ligue :</u> Bernard ADAM ☎ : 06 81 04 27 27 @ : president.ligue08.fcd@gmail.com ✓ <u>Président de la Commission Sportive de la ligue :</u> Françoise BONNAUD ☎ : 06 07 37 07 93 @ : fr.bonnaud@yahoo.fr	CSA 4me RCh Quartier Général Guillaume 05000 GAP
Conseiller technique sportif régional randonnée pédestre et raquettes	Conseiller technique handicap
Françoise LAUNAY ☎ : 06 85 08 83 95 @ : launayfrancoisexavier@gmail.com	Jean Olivier BRENIERE ☎ : 06 10 46 43 61 @ : jo.breniere@orange.fr

2. Déroulement du séjour

Le programme est détaillé en annexe 2.

3. Dispositions logistiques

Ce rassemblement est **ouvert à tous les adhérents des clubs de la Ligue PACAC** de la FCD à jour de leur licence 2025-2026.

Les participants sont pris en charge du vendredi 13 mars 2026 au dimanche 15 mars 2026.

3.1. Transport

Les participants doivent être autonomes. Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

Prévoir les équipements spéciaux pour les véhicules. La station est située dans une zone où la loi « Montagne » rend OBLIGATOIRES les équipements spéciaux (pneus « neige », chaînes ou chaussettes à neige).

3.2. Accueil

Le vendredi 13 mars 2026

Accueil 10h au Col de Festre.

Hébergement au Chalet Montagne – Poste militaire de montagne du 4ème RCh – 54 route du col du Noyer
- 05250 Saint Etienne en Dévoluy

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement présenter les documents suivants :

- la licence FCD, saison 2025/2026.

3.3. Hébergement et restauration

Les participants sont pris en charge en pension complète du vendredi 13 mars repas du soir au dimanche 15 mars après le pique-nique.

L'hébergement se constitue de la manière suivante :

Bâtiment classé ERP :

RDC : 2 chambres individuelles + 1 chambre à deux lits + 1 chambre à 4 lits,

1^{er} étage : 1 chambre à 11 lits superposés (7 lits possibles sans utiliser le lit du haut) + 2 chambres individuelles + 2 chambres à deux lits,

Dernier étage : 2 chambres collectives de 6 lits chacune.

Bâtiment « coté réfectoire » :

1^{er} étage : 4 chambres collectives d'une dizaine de lits superposés + 1 chambre à deux lits (étage pouvant accueillir 51 places),

2^e étage : « VIP »: 5 chambres de 2 lits + 1 chambre collective à 6 lits suivie d'une chambre collective à 8 lits.

Les participants devront prévoir leur pique-nique du vendredi midi.

3.4. Tenues/Équipements

Équipement conforme à la pratique de la randonnée raquettes.

- Paire de raquettes et bâtons avec grosses rondelles
- Chaussures montantes
- Guêtres
- Vêtements chaud et imperméables, bonnet, gants
- Lunettes de soleil, crème solaire, stick à lèvres
- Sac à dos pour les repas froids, une gourde, un rechange vêtement et chaussures pour retour
- Barre énergétiques ou pain d'épice, fruits secs etc....
- Couverture de survie
- Sifflet
- Crampons pour marcher sur sols gelés si manque de neige
- Prévoir serviettes et nécessaire de toilette
- Paire de chaussures d'intérieur pour le chalet
- Effets personnels

3.5. Dispositif prévisionnel de secours

Chaque encadrant est muni d'une trousse de 1^{er} secours, matériel sécurité, d'un téléphone portable avec positionnement GPS, d'une lampe frontale, d'une carte avec l'itinéraire, d'une fiche avec les numéros de secours.

Les secours sont assurés par le 112 centre de secours en montagne du secteur.

ANNEXE 2

DISPOSITIONS TECHNIQUES

sous la responsabilité du Conseiller Technique Sportif Régional (CTSR)

RASSEMBLEMENT RÉGIONAL de raquettes à neige de la Ligue PACAC

4. Organisation technique

4.1. Règlement

Le rassemblement sera organisée conformément au règlement technique du rassemblement national FCD de randonnées en raquettes à neige.

4.2. Participation

Ce rassemblement est ouvert à tous les adhérents des clubs de la Ligue Provence-Alpes-Côte d’Azur-Corse de la FCD, **à jour de leur licence 2025-2026**,

Cette manifestation est ouverte à un maximum de 50 personnes organisateurs compris.

4.3. Déroulement du séjour

Vendredi 13 mars : Arrivée pour 10h au Col de Festre pour une randonnée de 4h à 5h,
Prévoir Pique-Nique,
A l’issue accueil au chalet montagne du 4ème RCh, avec un pot d’accueil.

Samedi 14 mars : Rando.

Dimanche 15 mars : Rando – 16h retour dans les garnisons.

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
sous la responsabilité des services de la FCD

RASSEMBLEMENT RÉGIONAL de raquettes à neige de la Ligue PACAC

5. Dispositions administratives et financières

5.1. Engagement et droits de participation

Le rassemblement régional de raquettes à neige est ouvert à tous les clubs de la ligue PACAC de la FCD.

La participation des clubs est confirmée par leur enregistrement sur **SYGEMA.**

Cette manifestation est ouverte à un maximum de 50 personnes organisateurs compris avec un maximum de 8 par club. Une liste complémentaire sera ouverte.

NOTA : Les participants pourront bénéficier, de la part de la ligue, du remboursement des frais de déplacements (Note N°62/FCD/Ligue08/Président du 23 septembre 2025 – annexe 2).

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
✓ 30 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans)	- Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA : ✓ <u>avant le 13 FÉVRIER 2026 minuit, terme de rigueur</u> - Aucune inscription au-delà de ces dates n'est possible. - Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	✓ Organisateur gratuit
✓ Conseiller technique sportif régional Randonnée pédestre et raquettes (CTSR) gratuit	✓ 3 Encadrants gratuits

ANNEXE 4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assurance

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules via SYGEASSUR du club d'appartenance avant le départ.**

Pour bénéficier de cette assurance, toutes les personnes présentes à bord du ou des véhicules doivent avoir une licence FCD pour l'année en cours. Pour les accompagnateurs, une licence temporaire peut être souscrite. Elle est enregistrée pour la manifestation auprès de la FCD par l'intermédiaire du club de rattachement.

Compte-rendu

Un compte-rendu (avec photos) de ce rassemblement est adressé au président de la ligue et au président de la commission sportive avec copie au Conseiller Technique National de badminton

Droit à l'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la randonnée raquettes à neige et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Environnement et développement durable

La Ligue Provence Alpes Côte d'Azur-Corse de la FCD milite pour que ses activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable.

Dans cette optique, les bonnes pratiques environnementales sont privilégiées : l'ensemble des documents relatifs à cette compétition est transmis par email, et, à l'issue de la compétition, les lieux sont laissés propres.

Lutte contre le dopage

En accord avec les directives du ministère des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

Lutte contre l'alcoolisme

RAPPEL

Comme le stipulent les articles L.322-6 du Code du Sport et L.3335-4 du Code de la Santé Publique, il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur lieux des épreuves sportives.

Lutte contre les produits stupéfiants

Il est interdit d'apporter, de détenir, de consommer ou d'être sous l'emprise de produits de stupéfiants sur les lieux de rencontres, qu'on soit joueurs, dirigeants ou accompagnateurs.

Lutte contre le tabagisme

Il est rappelé que, conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans les lieux publics, y compris dans les installations sportives couvertes ou découvertes accueillant des compétitions, manifestations ou rassemblements organisés par la ligue.

Cette mesure vise à garantir la santé et le confort de tous les participants et spectateurs.

Réseaux sociaux de la Ligue PACAC

- <https://liguepacacfed.fr/>
- <https://www.instagram.com/liguepacacorsefed/>
- <https://www.facebook.com/liguepacacorsefed/>
- <https://www.youtube.com/@liguepaca-corse7778>